

Nombre de membres du Bureau:

- en exercice: 21

- membres présents : 17 - suffrages exprimés: 17

- pour : 17

DÉLIBÉRATION nº B2022/209

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Albert BEGUE.

Absents excusés: Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Laurent LAGES et Martine LABAT.

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montoussé pour le financement de travaux de mise en place de grilles de sécurité sur la place de la Mairie (année 2022).

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT.

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Montoussé sollicitant un fonds de concours d'un montant de 2 794 € à la CCPL pour l'opération : travaux de mise en place de grilles de sécurité sur la place de la Mairie

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux de mise en place de grilles de sécurité sur la	9 540 €	Fonds de concours CCPL	2 794 €
place de la Mairie		Autofinancement commune	6 746 €
Total	9 540 €	Total	9 540 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 2 794 € à la commune de Montoussé pour le financement de l'opération de travaux de mise en place de grilles de sécurité sur la place de la Mairie.

Pour copie conforme,

Le Président

Bernard PLAM

Alain PIASER

Le secrétaire de séance

Affichée le

2 7 DEC. 2022

usé de réception en préfecture 200070787-20221213-2022-209B-DE de télétransmission : 27/12/2022 de réception préfecture : 27/12/2022